

**SUIVI À DOMICILE
DES PATIENTS ATTEINTS
D'UN CANCER ET TRAITÉS
PAR IMMUNOTHÉRAPIE
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

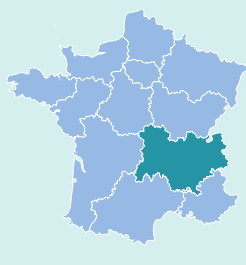


Mettre en place un parcours de soins permettant d'assurer de manière sécurisée la prise en charge à domicile des patients traités par immunothérapie grâce à un circuit pluri-professionnel ville-hôpital et à une rémunération forfaitaire par patient et par séquence de soins sur la base d'un parcours type composé de 3 séquences de soins



Porteur du projet :
Centre Léon Bérard - Lyon

Partenaire :
URPS Médecins et Infirmiers Auvergne-Rhône-Alpes



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

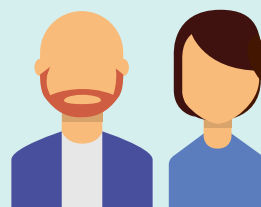


Durée :
5 ans



Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) :
2.691,8 K€

Fonds d'intervention régional (FIR) :
97,5 K€



Patients atteints d'un cancer traités par immunothérapie éligibles à une prise en charge à domicile soit 308 personnes



Publié au Recueil des Actes Administratifs le 03/02/2020 et modifié le 24/10/2023



Financement complémentaire et partiellement substitutif : forfait multi-acteurs par patient et par séquence de soins comprenant des prestations des professionnels de ville et de l'hôpital

